ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION FES MEKNES
PROVINCE D'EL HAJEB
CERCLE AIN TAOUJDATE
CAIDAT DE BITIT
COMMUNE DE BITIT

AVIS D'ACHAT SUR BON COMMANDE N° : 19../2026

Le président de la commune de BITIT procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **Travaux d'étanchéité du siège de la commune Bitit.**

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	U	Q	Garanties exigées
01	**Enlèvement total de la dalle de protection**	Dépose complète de la dalle de protection. Les travaux comprennent également le décapage des parties non adhérentes, le nettoyage complet du support, la préparation de la surface pour la mise en œuvre d'étanchéité, ainsi que le chargement, le transport et l'évacuation des gravats et déchets vers une décharge publique autorisée. Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et aux prescriptions techniques en vigueur	M²	**530**	L'entreprise garantit la bonne exécution des travaux de dépose, la protection des ouvrages existants et la remise en état du support prêt à recevoir la nouvelle étanchéité.
02	**Étanchéité première couche en feutre bitumineux type 40 VV, d'épaisseur 4 mm, armée d'un voile de verre.**	Les travaux comprennent la fourniture et la mise en œuvre d'un système d'étanchéité bicouche composé comme suit : **a) Première couche (sous-couche)** • Fourniture et pose d'une membrane d'étanchéité en feutre bitumineux type **40 VV**, d'épaisseur **4 mm**, armée d'un voile de verre. • Application par **soudure au chalumeau** sur support préalablement préparé. • Mise en œuvre sur support propre, sec et préalablement traité par un **primaire d'accrochage**. • Réalisation des recouvrements longitudinaux et transversaux conformément aux prescriptions techniques en vigueur.	M²	**530**	Des essais de mise en eau seront effectués pour vérifier la tenue du revêtement de l'étanchéité. A cet effet, on établira le niveau d'eau à quelques centimètres au-dessous des points hauts des solins. On maintiendra le niveau pendant 72 heures. Aucune trace d'humidité ne devra apparaître sur les plafonds ou sur les murs.
03	**Deuxième couche (couche de finition) d'une membrane bitumineuse autoprotégée, d'épaisseur 4 mm, avec finition en granulés minéraux (ardoisés) en surface.**	**Deuxième couche (couche de finition)** • Fourniture et pose d'une membrane bitumineuse **autoprotégée**, d'épaisseur **4 mm**, avec finition en **granulés minéraux (ardoisés)** en surface. • Pose par **soudure au chalumeau** sur la première couche. • Respect des recouvrements réglementaires assurant la continuité parfaite de l'étanchéité. La mise en œuvre comprendra la préparation du support incluant le nettoyage, le dépoussiérage et le ragréage éventuel, le traitement de l'ensemble des points singuliers tels que les relevés d'étanchéité, les acrotères, les joints de dilatation, les évacuations des eaux pluviales, la réfection et réparation des gargouilles, les pénétrations diverses, ainsi que la réalisation des relevés et retombées d'étanchéité ; il comprend également toutes les sujétions de mise en œuvre, y compris les découpes, ajustements et finitions, ainsi que les essais éventuels et les vérifications nécessaires pour assurer la parfaite étanchéité de l'ouvrage. Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art, aux normes marocaines en vigueur (NM), telles que définies par IMANOR, ainsi qu'aux Cahiers des Prescriptions Techniques applicables. À défaut, il sera fait référence aux normes internationales reconnues équivalentes relatives aux travaux d'étanchéité des toitures-terrasses.	M²	**530**	
04	**Fourniture et pose de gargouille, y compris crapaudine**	Les sorties des eaux pluviales sur les terrasses seront réalisées au moyen de moignons coniques en plomb laminé, avec platine de **0,50 × 0,50 m** formant cuvette, protégée par une crapaudine en fil de fer galvanisé. Les platines seront posées à l'aide d'un feutre bitumé supplémentaire. Le niveau de la platine devra être légèrement inférieur à celui de l'étanchéité afin de faciliter l'écoulement des eaux et d'éviter toute stagnation, y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.	U	**09**	

05	**Descente eau pluviale en PVC tout diamètre de Φ100**	Les chutes et collecteurs en PVC seront de premier choix et comprendront toutes les sujétions nécessaires à leur parfaite mise en œuvre, notamment les coupes, joints collés, colliers de fixation, percements et débouchages des trous dans les matériaux de toute nature, culottes simples ou doubles, coudes, raccords, tés, soudures, façonnages, bouchons de dégorgement à tampon hermétique, scellements, ainsi que toutes sujétions de fourniture et de pose.	ML	**30**	L'entreprise garantit l'absence de fuite, de déboîtement et de défaut d'évacuation imputable à la fourniture ou à la mise en œuvre. Toute anomalie sera réparée ou remplacée aux frais de l'entreprise.

- **Lieu d'exécution** : Siège de la commune de BITIT
- **Délai d'exécution** :30 **Jours**
- **Date et heure limite** de réception des devis des concurrents : ..19/11/2024.. à ..12 heures.
- Les plis des concurrents doivent être déposés par voie électronique au portail des marchés publics accessible à l'adresse www. marchéspublics.ma

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

L'entrepreneur sera seul responsable des conséquences qu'entraînerait l'exécution des travaux d'étanchéité dans de mauvaises conditions (rosée matinale, humidité, etc.…).

La qualité des feutres et des bitumes devra être conforme aux normes en vigueur.

Les températures maximales admissibles de chauffe des bitumes ne devront pas être dépassées.

N.B. :

L'attribution du bon de commande ne sera prononcée au profit du soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins-disante qu'après la présentation par ce dernier à l'administration des échantillons énumérés ci-dessous, et ce, dans un **délai de 72 heures** suivant la confirmation de son offre. A défaut de présentation des échantillons dans ce délai, le soumissionnaire sera automatiquement écarté et remplacé par le soumissionnaire suivant dans le classement des offres :

- **20 cm d'une membrane d'étanchéité en feutre bitumineux de type 40 VV, d'une épaisseur de 4 mm, armée d'un voile de verre ;**
- **20 cm d'une membrane bitumineuse autoprotégée, d'une épaisseur de 4 mm, avec une finition de surface en granulés minéraux (ardoisés) ;**
- **Une gargouille, constituée de moignons coniques en plomb laminé, avec une platine de 0,50 × 0,50 m formant cuvette, protégée par une crapaudine en fil de fer galvanisé ;**
- **30 cm d'une descente d'eaux pluviales en PVC, de diamètre Ø 100 mm.**

LE PRESIDENT

ROYAUME DE MAROC – Ministère de l'Intérieur – Province d'el haouz – COMMUNE BITIT

OULHAJ KHALID
Président de la Commune de Bitit